

PARCOURS DE FORMATION B – B78

Évaluation initiale

Pour commencer votre formation, une évaluation initiale est obligatoire pour estimer le volume d'heures théoriques et pratiques. Notre procédé d'évaluation est mis à disposition par affichage en nos locaux ou sur simple demande. Suite à cette évaluation, un contrat de formation sera établi entre l'auto-école et l'élève en fonction du nombre d'heures prévisionnelles.

Formation à l'examen théorique général

Les cours théoriques sont dispensés en nos locaux du lundi au samedi suivant les horaires affichés, avec du matériel informatique relié à internet et tableau interactif, ou avec un support média tel que Prépacode (ENPC) et donc nous pouvons suivre la progression. Retour ligne automatique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Elle porte sur :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
 - Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
 - L'influence de la fatigue sur la conduite
 - Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
 - Les usagers vulnérables
 - Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs
 - Les gestes de premiers secours
 - Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
 - Le transport d'un chargement et de personnes
 - La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation d'un véhicule
- Les cours thématiques exposant les grands thèmes de la sécurité routière ont lieu 3 fois par semaine aux horaires indiqués en nos locaux.

Les 9 thèmes abordés sont :

- Dispositions légales en matière de circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers de la route
- Réglementation générale et divers
- Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- Équipements de sécurité d'un véhicule
- Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Tous les cours sont expliqués par un moniteur diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité et le suivi est assuré sur un cahier de présence avec cours et séries réalisés afin de connaître la progression et l'assiduité de l'élève ou feuilles d'émargement pour les financeurs.

L'inscription à l'épreuve du code de la route sera effectuée par l'auto-école en fonction des résultats. 35 bonnes réponses sur 40 seront demandées. Le code sera valable 5 ans et ou pour 5 épreuves pratique

Formation à l'épreuve pratique

La formation pratique se déroule après l'obtention de l'examen théorique général (etg) ou en alternance. Retour ligne automatique
La formation pratique sera basée sur les compétences du REMC permettant un apprentissage progressif et de retrouver des situations variées en fonction du niveau de chacun.

Les leçons ont lieu du lundi au vendredi de 8 h 00 à 20 h 00 et le samedi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h à 18 h à raison de 1 élève par véhicule. Pour une boîte mécanique un minimum de 20 h est obligatoire et pour une boîte automatique un minimum de 13 h sera demandé.

En compétence 1 du REMC, l'élève apprendra à connaître et utiliser les différentes commandes du véhicule, à gérer son installation et celle de ses passagers et à manipuler le véhicule dans un trafic faible.

o Connaître les principaux organes et commande du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures

- o Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
- o Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire,
- o Démarrer et s'arrêterRetour ligne automatique
- o Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- o Utiliser la boîte de vitesse
- o Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
- o Regarder autour de soi et avertir
- o Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

En compétence 2 du REMC, l'élève aura acquis la maîtrise du véhicule il devra appréhender la route et circuler dans des conditions normales. Il devra savoir se placer sur la route, à adapter son allure, à rechercher toutes informations nécessaires à sa conduite, à franchir les différents types d'intersections et savoir manœuvrer en toute sécurité.

- o Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- o Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- o Adapter l'allure à la situation
- o Tourner à droite et à gauche en agglomération
- o Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- o Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
- o S'arrêter et stationner en épi, bataille et en créneau

En compétence 3 du REMC, l'élève sera confronté à des situations difficiles tels que les virages, le croisement dépassement, l'insertion sur voie rapide et savoir reconnaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter avec respect et courtoisie.

- o Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- o Croiser, dépasser, être dépassé
- o Passer des virages et conduire en déclivité
- o Connaître les caractéristiques des autres usages et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie
- o S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- o Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- o Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes et savoir en tenir compte
- o Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- o Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts

En compétence 4 du REMC, l'élève devra conduire en autonomie, savoir suivre un itinéraire avec un souci d'éco conduite tout en assurant la sécurité autour de lui.

- o Suivre un itinéraire de manière autonome
- o Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- o Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- o Connaître les comportements à adopter en cas d'accident (protéger, alerter, secourir)Retour ligne automatique
- o Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule
- o Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- o Pratiquer l'éco conduite

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- En ville ;
- En rase campagne ;
- Sur autoroute ;
- De nuit (leçons prises en hiver)
- Par conditions climatiques variées (pluie, neige, soleil, brouillard... selon saison)

Lors de sa formation théorique, l'élève aura eu des notions sur le secourisme (protéger-Alerter-Secourir), l'entretien et le dépannage d'un véhicule, l'alcool, la prise de médicaments, la fatigue, les distractions (téléphones, inexpérience, les passagers...)

Lors de votre apprentissage, un livret d'apprentissage à la conduite reprenant l'ensemble de votre parcours de formation selon le REMC, vous sera remis par l'équipe pédagogique. Vous devrez l'avoir avec vous OBLIGATOIREMENT à chacune de vos leçons de conduite et le remplir avec votre formateur à la fin de chaque leçon. Le formateur remplira lui-même une « fiche de suivi » qui reprendra les mêmes commentaires.

Suite à l'obtention de l'examen théorique général et à la validation des 4 compétences du REMC, l'élève pourra prétendre à être présenté à l'examen pratique du permis de conduire. Il sera accompagné par un formateur diplômé.

L'épreuve pratique dure 32 minutes. La conduite se fait en et hors agglomération avec un arrêt de précision une manœuvre en marche arrière. Une question de vérification à l'intérieur ou l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours